

Le crowdfunding montre quelques signes de faiblesse



© 2024 Les Echos Publishing

France FinTech, association dont la mission est notamment de représenter les fintechs françaises, a publié son premier baromètre portant sur le crowdfunding. Et à la lecture de celui-ci, on observe que la pratique du crowdfunding connaît certaines difficultés. En effet, après avoir interrogé plus d'une cinquantaine de plates-formes de crowdfunding, on constate que la collecte s'élève à 830 millions d'euros seulement au 1^{er} semestre 2024, pour un total de 46 204 projets (64 556 projets au 1^{er} semestre 2023), soit un repli de 25 % par rapport au 1^{er} semestre 2023 qui affichait une collecte de 1 106 millions d'euros. Selon France FinTech, cette chute de la collecte s'explique notamment par le repli de l'immobilier qui constitue une part importante de la collecte en crowdfunding depuis quelques années. Au 1^{er} semestre 2024, l'immobilier représente tout de même 55 % de la collecte globale en financement participatif.

Précision : le crowdfunding est une méthode de financement alternative qui met en relation, le plus souvent via des plates-formes internet, des porteurs de projets cherchant à se faire financer et des personnes désirant les soutenir. Il se présente principalement sous trois formes : le don avec ou sans contrepartie, le prêt avec ou sans intérêt et la souscription de titres.

Un risque de non-remboursement

Comme le souligne le baromètre, le crowdfunding sous forme de prêts présente différents risques, et plus particulièrement un risque de non-remboursement. Un risque qui s'est particulièrement manifesté pour des projets de financement d'opérations immobilières. Dans le détail, fin 2023, entre 2 et 4 % des projets immobiliers ont subi un coup d'arrêt conduisant à la perte totale des sommes versées par les investisseurs. 4 à 6 % des projets ont basculé en procédure collective. Et entre 15 et 20 % des projets immobiliers ont connu un retard de plus de 6 mois.

À l'inverse, les projets liés aux énergies renouvelables ont été très résilients et ne déclarent quasiment aucune procédure collective ou perte. Et la proportion de dossiers en retard reste marginale. Le financement des TPE/PME connaît une situation contrastée avec une hausse sensible des procédures collectives qui atteignent la tranche de 6 à 8 % des dossiers en cours.